



**Question écrite de la Députée Katrin JADIN
à Monsieur Kris PEETERS, Ministre des Consommateurs,
concernant
les prix pour les matchs de foot
- déposée le 15 juin 2018 -**

Monsieur le Ministre,

La coupe du monde vient de débiter et un pays, qui ne s'est même pas qualifié pour le Mondial, sort avec une bonne nouvelle pour les adeptes du foot : un place d'entrée pour un match de foot de la Eredivisie en déplacement ne coûtera plus que maximum 15€. Après beaucoup de réflexion, de négociation et de pression par des externes, les clubs néerlandais ont donc trouvé un accord en faveur des supporters visiteurs.

En limitant le prix du ticket à 15€, ils espèrent ainsi de nouveau attirer plus de spectateurs des clubs visiteurs en tribune et donc par ce biais aussi vendre plus de boissons, avoir plus d'ambiance etc.

Mais au final, surtout les supporters en profitent : le football reste accessible et finançable pour tout le monde !

Quant à notre compétition, les prix d'entrée grimpent facilement au-delà des 20€. En y ajoutant les frais de déplacement ainsi que quelques boissons et un snack, le supporter dépense facilement 50€ par match à l'extérieur. Et je ne suis pas certain que « Monsieur tout le monde » puisse se permettre ces dépenses à chaque match. Une limitation de prix comme au Pays-Bas pourrait en tout cas être favorable à la réanimation des stades et sans doute encourager le supporter à suivre son équipe chaque weekend.

Monsieur le Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Êtes-vous au courant des prix d'entrée que doivent payer des supporters visiteurs ?
- Alors que les clubs de foot se plaignent de stade vide, la limitation de prix ne serait-elle pas une opportunité pour notre compétition, notre économie et nos consommateurs ?
- Une telle proposition ne pourrait-elle pas être lancée par notre gouvernement ?

Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Katrin JADIN

Vice-eersteminister en
Minister van Werk, Economie en
Consumenten, belast met
Buitenlandse Handel



Vice-Premier Ministre et
Ministre de l'Emploi, de l'Economie
et des Consommateurs, chargé du
Commerce Extérieur

**Vraag nr. 2404 van 4 juli 2018 van mevrouw
JADIN Katrin**

**Question n° 2404 du 4 juillet 2018 de
Madame JADIN Katrin**

Betreft : De prijzen voor ingangstickets voor
voetbalmatch

Concerne : Le prix d'entrée pour les
matches de foot

1. Ik ben ervan op de hoogte dat Nederlandse
voetbalclubs van plan zijn om via prijsafspraken de
ticketprijs voor het komende seizoen te beperken
tot 15 euro.

Ik heb geen informatie over mogelijke
onderhandelingen van Belgische organisaties die
zouden leiden tot overeenkomsten met de
professionele clubs voor het instellen van
maximumprijzen voor wedstrijdtickets voor
bezoekende supporters.

2. Er zijn op dit ogenblik nog geen cijfers bekend
die toelichten dat deze afspraken tussen
voetbalclubs in Nederland hebben geleid tot meer
mededinging of tot een beter klimaat voor de
economie of voor de consument in het algemeen.

3. De prijzen van goederen en diensten worden
bepaald door de vrije mededinging.

Ik wens er Uw aandacht op te vestigen dat sport
een bevoegdheid is van de gemeenschappen, en
dat de gemeenschappen, sedert de zesde
Staatshervorming, ook bevoegd zijn inzake de
regeling van de prijzen in de aangelegenheden die
tot hun bevoegdheden behoren.

1. Je suis au courant du fait que les clubs de
football aux Pays-Bas ont l'intention, par des
accords sur les prix, de limiter les prix des
tickets d'entrée pour la prochaine saison à 15
euros.

Je n'ai pas d'informations quant au
développement d'une telle initiative par les
organisations belges menant à la conclusion
éventuelle d'accords avec des clubs
professionnels établissant des prix maxima
pour les tickets des matchs des supporters
visiteurs.

2. Il n'y a pour le moment aucun chiffre connu
permettant de confirmer que ces accords entre
clubs de football aux Pays-Bas ont mené à une
plus grande concurrence et à un meilleur climat
pour l'économie ou pour le consommateur en
général.

3. Les prix des biens et services sont
déterminés par le libre jeu de la concurrence.

Je veux toutefois attirer votre attention sur le fait
que le sport est une compétence qui ressort des
Communautés et que les Communautés,
depuis la sixième réforme de l'Etat, sont
également compétentes concernant la
régulation des prix dans les matières qui
ressortent de leurs compétences.

Ik verwijs dan ook naar de bevoegde ministers van de gemeenschappen met betrekking tot dit onderdeel van de vraag.

Je renvoie donc aux ministres compétents des Communautés en ce qui concerne cette partie de question.

Kris PEETERS

Vice-eersteminister en Minister van Werk, Economie en Consumenten

Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs